



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°5 :

CONCESSION DE SERVICE PORTANT
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIVE A LA RESTAURATION
MUNICIPALE DE LA VILLE DU BOUSCAT
AVENANT N°1 AU CONTRAT DE
CONCESSION

Séance ordinaire du 10 Décembre 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Décembre 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 25

Absents : 2

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Daniel CHRETIEN), Bénédicte SALIN (à Françoise COSSECQ), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Thierry VALLEIX (à Alain MARC), Sébastien LABAT (à Sandrine JOVENE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Claire LAYAN (à Emmanuelle CHOIGNOT)

Absents : Emilie MACERON-CAZENAVE, Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Sandrine JOVENE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

DOSSIER N° 5 : CONCESSION DE SERVICE PORTANT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA RESTAURATION MUNICIPALE DE LA VILLE DU BOUSCAT AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Par délibération en date du 26 juin 2018, la Ville du Bouscat décidait de confier, par délégation, la gestion et l'exploitation du service public de la restauration collective à la société SOREBOU.

Afin d'améliorer la sécurisation des conditions d'exploitation et de production, maintenir la fabrication d'un maximum de produits frais et faits maison et porter la capacité de production à 8 500 repas par jour contre 4 500 repas par jour actuellement, le concessionnaire s'est engagé contractuellement à moderniser et agrandir la cuisine centrale, dès l'été 2019.

L'extension des volumes de stockage et des zones de production, la création d'une chambre froide répartition compatible avec l'exportation de 8 500 repas ou encore la création d'un « sas personnel » figurent notamment dans le programme des travaux annexé au contrat de concession.

Les études de sol menées au cours du printemps 2019 pour le compte de la société délégataire ont démontré la nécessité de fondations spéciales (micro pieux) eu égard à l'importance des travaux envisagés. Outre un surcoût financier à la charge intégrale du concessionnaire, le calendrier des travaux doit être réévalué pour prendre en compte cet aléa technique.

Les modifications du projet d'avenant ci-après annexé portent sur le calendrier des travaux, dont la réalisation effective prévue initialement à compter du mois d'avril 2019 pour s'achever en septembre 2019, est reportée d'une année, avec une réception des travaux prévue en août 2020. L'objet du présent avenant est ainsi de modifier l'annexe 10 « Projet de travaux d'extension de la cuisine centrale y compris planning » au contrat de concession.

L'ordonnancement des travaux prend en compte la nécessité de continuité du service restauration. Pendant la période de fermeture de la cuisine centrale à compter du mois d'avril 2020, les repas seront produits des cuisines centrales de Blanquefort, Pessac ou Agen.

Cet avenant n'a pas d'impact sur le montant de la redevance fixe perçue par la Ville d'un montant annuel de 260 000 euros.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2018 approuvant la convention de concession de délégation de service public avec la société SOREBOU,

VU le planning actualisé des travaux d'extension et de modernisation de la cuisine centrale de la Ville du Bouscat soumis par le concessionnaire,

Considérant que la prise en compte des aléas techniques nécessite une actualisation du calendrier des travaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
29 voix POUR
3 voix CONTRE (MMES LAYAN, CHOIGNOT, COLIN)
1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)

Article 1 : Procède à un report des travaux d'une année,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 à la convention de concession portant délégation de service public ci-annexée.

Fait et délibéré le 10 Décembre 2019

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned above the name Patrick BOBET.

Patrick BOBET

A small, handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page, possibly a date or initials.

